

COLLOQUE

LES JOURNÉES JUSTICE & COMMUNICATION

COMMUNICATION ET JUSTICE PÉNALE

Sous la direction scientifique de
Pauline LE MONNIER DE GOUVILLE - Maître de conférences, Université Paris Panthéon-Assas
Maud RIGHETTI - Docteure en droit, Université de Lorraine
Jean-Baptiste THIERRY - Professeur, Université de Lorraine

VENDREDI
4 avril
2025 | **9h00 - 18h00**

Faculté de droit de Nancy

13 Pl. Carnot, 54035 NANCY Cedex

Manifestation organisée par l'**Institut François Geny**
et l'**Institut de criminologie et de droit pénal de Paris**,
avec le soutien de l'Ordre des avocats du Barreau de Nancy



PROGRAMME

8h45

Accueil des participants

9h00

Mots d'accueil de Julien LAPOINTE, professeur à l'Université de Lorraine, directeur de l'Institut François Geny et par les organisateurs du colloque.

I. LE CADRE DE LA COMMUNICATION

Présidence : Rui Manuel PEREIRA, Bâtonnier du Barreau de Nancy

La communication judiciaire face à l'histoire

- François MONCASSIN, professeur à l'Université de Lorraine, Institut François Geny

La communication judiciaire face à l'émotion

- Jean-Baptiste PERRIER, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, Doyen de la Faculté de droit et de science politique et président de l'Association Française de Droit Pénal (AFDP)

La communication à l'épreuve du droit de la presse

- Evan RASCHEL, professeur à l'Université de Clermont Auvergne, directeur du Centre Michel de l'Hospital

La communication à l'épreuve des droits de la personnalité

- Agathe LEPAGE, professeure à l'Université Paris Panthéon-Assas, Institut de criminologie et de droit pénal de Paris

La critique des décisions de justice

- Marthe BOUCHET, professeure à l'Université Sorbonne Paris Nord, Institut de criminologie et de droit pénal de Paris

14h00

II. LES ACTEURS DE LA COMMUNICATION

La défense

Présidence : Pauline Le MONNIER de GOUVILLE, maître de conférences à l'Université Paris Panthéon-Assas, Institut de criminologie et de droit pénal de Paris, Secrétaire générale de l'AFDP

L'avocat et la communication au service de la défense

- Stéphane GIURRANA, avocat, ancien Bâtonnier du barreau d'Épinal

Le contrôle déontologique de la communication de l'avocat

- Dominique PIAU, avocat au barreau de Paris et ancien Président de la Commission des règles et usages du Conseil national des barreaux

Le rôle des agences de communication

- Céline CLÉMENT-PETREMANN, Directrice Conseil chez Vae Solis Communications

Le magistrat

Présidence : Marc JEAN-TALON, premier président de la cour d'appel de Nancy

La communication du procureur de la République

- Hugues BERBAIN, procureur général près la cour d'appel de Nancy et Nora N'HARI, Secrétaire générale en charge de la communication

La communication de crise

- Rémy HEITZ, procureur général près la Cour de cassation

Le journaliste

Présidence : Jean-Baptiste THIERRY, professeur à l'Université de Lorraine, membre de l'Institut François Geny

Rendre compte dans l'instant

- Isabelle HORLANS, journaliste, membre de l'Association de la presse judiciaire

Rendre compte après

- Dominique VERDEILHAN, chroniqueur judiciaire, présentateur de l'émission « Justice en France » sur France 2

